

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 1^{ER} OCTOBRE 2018

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 1^{er} octobre 2018 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

18-10-9482

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2018

18-10-9483

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le procès-verbal du 4 septembre 2018 soit accepté par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

18-10-9484

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 102 926.96\$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

18-10-9485

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 382 689.15\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Rapport sur le procès-verbal du 4 juillet, les travaux sont amorcés pour le stationnement, système informatique, les conteneurs, enseignes, etc. Pour un coût de 250 000 \$;
- Appel de candidature pour le poste de coordonnateur pour la sécurité incendie ;
- Résolution de conformité pour l'amendement de règlement de la Municipalité de L'Ange-Gardien en ce qui concerne la rénovation du Esso;

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- Post mortem du camp de jour par le dépôt à L'œuvre des Loisirs le rapport par la coordonnatrice du terrain de jeu ;
- Il y aura une activité de reconnaissance des bénévoles le 14 octobre prochain, soit un brunch ;

Autorisation de dépenses pour la Fête de Reconnaissance des bénévoles

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la somme de 3000\$ pour l'organisation d'une fête de reconnaissance des bénévoles 2018 qui aura lieu le dimanche le 14 octobre 2018 au Centre Gérard Miotto, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

18-10-9486

Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 20 septembre 2018

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée au 6019, avenue Royale.
2. Pour la demande de changement de 5 fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée au 6401, avenue Royale.
3. Pour la demande de rénovation de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6453, avenue royale.
4. Pour la demande de rénovation de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6789, avenue Royale.
5. Pour la demande de modification du plan de construction du 3 blocs d'unités de maisons en rangées au 6968, boulevard Sainte-Anne.
6. Pour la demande d'implantation d'une clôture de bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6929, avenue Royale.
7. Pour la demande de rénovation de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6905, avenue Royale à la condition suivante :
 - installer une toiture de tôle pincée sur le versant Sud, soit celui visible de la rue, et installer un bardeau d'asphalte sur le versant non visible de la rue, soit le versant nord.

Le CCU recommande de refuser les demandes suivantes :

Aux dérogations mineures :

1. Pour le 2, rue Lépine pour réputer conforme l'implantation d'une remise avec une marge de recul latérale inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage et permettre un nombre supérieur de remise à celui prescrit par le règlement de zonage.

Le motif de ce refus s'inscrit dans une volonté de ne pas autoriser deux remises sur un même terrain. L'utilisation de cette deuxième remise dérogatoire, servant comme abri à bois de chauffage, pourrait être déplacé à d'autres lieux sur le terrain.

2. Pour le 21, chemin du pont-Mathias pour permettre un agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul arrière inférieure à celle prescrite par le règlement de zonage. Le motif de ce refus s'inscrit dans une volonté d'équité avec d'autres dérogations mineures de ce type refusées dans le passé.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Le budget a été déposé par la Régie, on note une baisse par rapport à l'an passé dû au service de la dette – année 2017 : 311 030\$

- 18-10-9487 - **Prévisions budgétaires 2019**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien approuve les prévisions budgétaires 2019 de la RAEU, un budget de 1 257 811 \$, pour une quote-part à la municipalité de L'Ange-Gardien de 285 638\$, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

- 18-10-9488 **Damien Tremblay**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée au 6019, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Damien Tremblay, soit la rénovation extérieure d'une résidence unifamiliale isolée au 6019, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-10-9489 **Michel Tremblay**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de changement de cinq (5) fenêtres d'une résidence trifamiliale isolée au 6401, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Michel Tremblay, soit le changement de cinq (5) fenêtres en PVC en façade d'une résidence trifamiliale isolée au 6401, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-10-9490 **Benoit Brochu**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de rénovation de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6453, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Benoit Brochu, soit la rénovation de la toiture en bardeau d'asphalte d'une résidence unifamiliale isolée au 6453, avenue royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 18-10-9491 **Jean-Pierre Côté**
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée au 6789, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jean-Pierre Côté, soit la rénovation de la toiture en bardeau d'asphalte d'une résidence unifamiliale isolée au 6789, avenue royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Maisons Laprise Inc.

18-10-9492 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la modification du plan de construction de trois (3) blocs d'unités de maisons en rangées au 6968, boulevard Sainte-Anne;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Maisons Laprise Inc, soit la modification du plan de construction de trois (3) blocs d'unités de maisons en rangées au 6968, boulevard Sainte-Anne, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Sonia Naurais

18-10-9493 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande l'implantation d'une clôture de bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6929, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Sonia Naurais, soit l'implantation en cour arrière d'une clôture de bois d'une résidence unifamiliale isolée au 6929, avenue Royale, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Frédéric Lanoue

18-10-9494 CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la réfection de la toiture de bardeau de cèdre en bardeau d'asphalte d'une résidence unifamiliale isolée au 6905, avenue Royale;
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 20 septembre 2018, avec conditions ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil n'accepte la demande de Frédéric Lanoue, pour l'émission de son permis, et, lui recommande d'effectuer une rencontre avec la conseillère en rénovation patrimoniale de la MRC ;
QU'une décision sera rendue ultérieurement pour sa propriété, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10. Dérogations mineures

Demande concernant le 2, rue Lépine

18-10-9495 CONSIDÉRANT QUE André Dallaire a formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures;
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à réputer conforme l'implantation d'une remise avec une marge de recul latérale d'environ 30 cm au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage et de permettre un nombre de deux remises au lieu d'une seule, tel qu'exigé par le règlement de zonage;
CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 20 septembre 2018;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil refuse la demande de dérogation mineure demandée en faveur de la propriété sise au 2, rue Lépine, visant à réputer conforme l'implantation d'une remise avec une marge de recul latérale d'environ 30 cm au lieu de 1 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage et de permettre un nombre de deux remises au lieu d'une seule, tel qu'exigé par le règlement de zonage;
APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Demande concernant le 21, chemin du Pont-Mathias

Point remis ultérieurement

11. Adoption du règlement #18-659 «Amendement au règlement #12-617 portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux»

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 4 septembre 2018 ;

ATTENDU le dépôt au conseil du projet de règlement « Amendement au règlement #12-617 portant sur le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux » à la séance ordinaire du 4 septembre 2018;

18-10-9496

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, que le conseil adopte le règlement #18-659 Amendement au règlement #12-617 portant sur le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux, ci-joint en annexe comme faisant partie intégrante.

12. Octroi de contrat pour le pavage de la Côte Dufournel et d'une partie de l'avenue Royale

ATTENDU l'octroi d'une subvention pour la réalisation des travaux sur l'avenue Royale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale ;

ATTENDU l'appel d'offres publiques sur SEAO ;

ATTENDU la réception de quatre (4) soumissions et la conformité de ces dernières ;

18-10-9497

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil octroi le contrat de Réfection de la Côte Dufournel et une partie de l'avenue Royale à Eurovia Québec Construction inc. pour un cout de 102 435.49\$;

QUE les travaux sur la Côte Dufournel soient payés par le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières-sablières) ;

13. Octroi de contrat pour le déneigement des trottoirs

ATTENDU la résolution #18-09-9475 de retourner en appel d'offres sur invitation pour le déneigement des trottoirs pour une ou deux années ;

ATTENDU la réception de trois (3) soumissions et la conformité de ces dernières;

18-10-9498

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil octroi le contrat de déneigement des trottoirs, pour deux années, à M François Bélanger pour un cout de 44 000 \$ pour 2018-2019 et 46 000\$ pour 2019-2020.

14. Demande d'aide financière et engagement de réalisation de travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale du volet redressement des infrastructures routières locales au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de la Côte-de-Beaupré a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

18-10-9499

EN CONSÉQUENCE POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

QUE le conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

15. Deuxième période de questions

16. Divers

1 Engagements et mise à pied

18-10-9500

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue l'embauche de M. Pierre Bédard au poste de contremaître des travaux publics, Mme Cynthia Lagacé au poste d'agente de bureau, et, d'effectuer la mise à pied de M Josua Savard comme préposé à l'écocentre, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

2 Offre de services professionnels en droit municipal de Lavery

18-10-9501

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien renouvelle l'entente de services professionnels en droit municipal, avec la firme d'avocats Lavery, pour un coût de 1200 \$, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3 Autorisation de dépense

18-10-9502

ATTENDU que la municipalité a déposé une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour redressement et désensablement d'un cours d'eau pour le prolongement de la rue Mgr Leclerc le 28 février 2018;
ATTENDU que le MDDELCC a formulé une demande de complément d'information pour clarifier divers éléments de notre demande de certificat d'autorisation;
ATTENDU que la demande certificat d'autorisation est faite en concomitance avec une demande de certificat d'autorisation de la part du promoteur pour le développement de la rue des Hérons;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien s'engage à payer 50% de la facture de la firme Écogénie pour la production d'une étude complémentaire pour répondre aux interrogations du MDDELCC, et ceux jusqu'à concurrence maximale de 6000 \$.

17. Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.

18-10-9503

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h45, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale